



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 15 février 2010 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

CM-201002038

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 15 février 2010, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1. Adoption des procès-verbaux
 - o séance ordinaire du 18 janvier 2010
 - o 2 séances extraordinaires du 20 janvier 2010
 - o séance extraordinaire du 25 janvier 2010
3. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapport des commissions**
5. **Rapport des services**
 - 5.1. Désignation d'un conseiller ou d'une conseillère à titre de maire suppléant pour la période du 16 mars 2010 au 12 juillet 2010
 - 5.2. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
 - 5.3. Reconnaissance de l'organisme ANAVETS 308 à titre d'organisme de catégorie " B "
 - 5.4. Désignation de madame Isabelle Rivest, chef de division - ressources humaines, à titre de représentante au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est
 - 5.5. Réorganisation des services informatiques et des systèmes technologiques
 - 5.6. Autorisation aux employés de la Ville afin de représenter la Ville de Montréal-Est au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics
6. **Règlement**
 - 6.1. Second projet - Règlement 713-69 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'autoriser la « classe d'usage multifamiliale jumelée de 3 à 6 logements » dans la zone 59
 - 6.2. Second projet - Règlement 713-70 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de diminuer le nombre de cases de stationnement exigé pour les classes d'usage « commerce en gros et entreposage », « commerce lourd », « industrie légère » et « industrie lourde »
7. **Adjudication de contrats**
8. **Mandat de services professionnels**
9. **Personnel**
10. **Demande de contributions financières**
 - 10.1. Autorisation de remboursement d'un montant de 20 \$ par joueur résidant de Montréal-Est qui s'inscrit pour la saison estivale 2010 à l'Association de soccer de Pointe-aux-Trembles pour un montant maximal de 1 400 \$
 - 10.2. Don de 2 500 \$ à la Société d'habitation de la sclérose en plaques
11. **Relation publique**
12. **Proclamation**

13. Affaire nouvelle

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

De modifier la proposition principale afin d'ajouter les points 13.1 à 13.3 à l'ordre du jour proposé de la séance ordinaire du Conseil du 15 février 2010 tel que décrit ci-dessous :

- 13.1. Désignation de monsieur Daniel Fournier, directeur des loisirs et des services communautaires, afin de représenter la Ville de Montréal-Est pour une demande de subvention dans le cadre du programme « Pêche en herbe »,
- 13.2. Appui à la SODEC relativement au renouvellement de son entente avec la Société de développement économique Canada,
- 13.3. Appui à l'organisme Les Amis de la vallée du Saint-Laurent pour la reconnaissance patrimoniale du fleuve Saint-Laurent.

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

L'amendement est agréé.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est :

Résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 15 février 2010 ci-dessus tel que modifié par l'ajout des points 13.1 à 13.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2010, DES DEUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 JANVIER 2010 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2010

CM-201002039 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux suivants :

- o séance ordinaire du 18 janvier 2010,
- o 2 séances extraordinaires du 20 janvier 2010,
- o séance extraordinaire du 25 janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

CM-201002040 3.1

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 19 janvier 2010 au 15 février 2010.

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

RAPPORT DES SERVICES 5

DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER OU D'UNE CONSEILLÈRE À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 16 MARS 2010 AU 12 JUILLET 2010

CM-201002041 5.1

Considérant l'article R14-102-1 à l'effet que le conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant que le terme de madame la conseillère Monique Major, à ce titre, se termine le 15 mars 2010.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De nommer madame Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 16 mars 2010 au 12 juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES (PRECO) AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

CM-201002042

5.2

Considérant que monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint, a transmis une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente Canada-Québec concernant le programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) afin de préserver le droit de la Ville d'obtenir une subvention pour la réalisation de travaux de cette nature;

Considérant que la subvention accordée serait appliquée aux coûts de réalisation du projet DST-2009-30 - Réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la demande faite le 18 janvier dernier par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint au nom de la Ville de Montréal-Est, dans le cadre du programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO), pour le projet de réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria;

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout autre document nécessaire au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME ANAVETS 308 À TITRE D'ORGANISME DE CATÉGORIE " B "

CM-201002043

5.3

Considérant que l'organisme ANAVETS 308 faisait partie des organismes de catégorie " B " avant la fusion de 2002;

Considérant les dispositions de la Politique sur les organismes et les associations de la Ville de Montréal-Est;

Considérant la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des loisirs et des services communautaires.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des loisirs et des services communautaires, et d'accréditer l'organisme ANAVETS 308 à titre d'organisme communautaire de groupe " B ".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DE MADAME ISABELLE RIVEST, CHEF DE DIVISION - RESSOURCES HUMAINES, À TITRE DE REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201002044

5.4

Considérant que l'un des postes de représentant de la Ville de Montréal-Est est vacant au sein du Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est à la suite de la démission de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et qu'il y a lieu de le combler.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De désigner madame Isabelle Rivest, chef de division - ressources humaines, comme représentante de la Ville sur le Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉORGANISATION DES SERVICES INFORMATIQUES ET DES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES

CM-201002045

5.5

Considérant les rapports intitulés « État de la situation des TI », version 1.0, et « Plan d'action de la division informatique », version 1.0, préparés par monsieur Patrick Pageau, chef de division – informatique;

Considérant qu'à la suite de l'analyse de ces rapports, il appert qu'il est nécessaire de prendre des actions afin d'améliorer les réseaux de la Ville;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a prévu des sommes dans le budget de la division de l'informatique, lesquelles ne sont pas affectées à des projets particuliers pour l'instant;

Considérant qu'il appert également que tous les systèmes qui ont trait aux technologies de l'information devraient relever de cette division.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver les rapports « État de la situation des TI », version 1.0, et « Plan d'action de la division informatique », version 1.0;

D'affecter les sommes prévues au budget 2010 de la division de l'informatique à la réalisation des projets identifiés dans ces documents pour l'année 2010;

De transférer à la division de l'informatique les responsabilités suivantes ainsi que les budgets s'y rattachant :

- o La gestion des systèmes informatiques et de leurs applications,
- o La gestion de tous les systèmes téléphoniques, dont la téléphonie mobile et filaire,
- o La gestion du parc d'imprimantes de la Ville de Montréal-Est,
- o La gestion du parc de caméras de sécurité de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION AUX EMPLOYÉS DE LA VILLE AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU TOURNOI DE HOCKEY DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS

CM-201002046

5.6

Considérant que nos employés représentent chaque année notre Ville au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics et que la Ville de Montréal-Est sera l'hôte de ce tournoi cette année.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser nos employés pour représenter la Ville de Montréal-Est au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics qui se tiendra du 8 au 11 avril 2010;

D'autoriser une dépense de 423,28 \$ afin de rembourser les frais d'inscription à ce tournoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6

SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-69 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER LA « CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE JUMELÉE DE 3 À 6 LOGEMENTS » DANS LA ZONE 59

CM-201002047

6.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le second projet - Règlement 713-69 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'autoriser la « classe d'usage multifamiliale jumelée de 3 à 6 logements » dans la zone 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-70 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE DIMINUER LE NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉ POUR LES CLASSES D'USAGE « COMMERCE EN GROS ET ENTREPOSAGE », « COMMERCE LOURD », « INDUSTRIE LÉGÈRE » ET « INDUSTRIE LOURDE »

CM-201002048

6.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le second projet - Règlement 713-70 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de diminuer le nombre de cases de stationnement exigé pour les classes d'usage « commerce en gros et entreposage », « commerce lourd », « industrie légère » et « industrie lourde ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS **7**

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS **8**

PERSONNEL **9**

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES **10**

AUTORISATION DE REMBOURSEMENT D'UN MONTANT DE 20 \$ PAR JOUEUR RÉSIDANT DE MONTRÉAL-EST QUI S'INSCRIT POUR LA SAISON ESTIVALE 2010 À L'ASSOCIATION DE SOCCER DE POINTE-AUX-TREMBLES POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 400 \$

CM-201002049

10.1

Considérant que l'Association de soccer de Pointe-aux-Trembles accepte l'inscription des enfants de notre municipalité;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire encourager ses résidents à pratiquer des activités physiques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De réserver la somme de 1 400 \$ pour l'inscription de jeunes montréalais à l'Association de soccer de Pointe-aux-Trembles; la Ville de Montréal-Est remboursera à l'Association un montant de 20 \$ pour chaque montréalais inscrit à cette association pour la saison estivale 2010, et ce, jusqu'à concurrence de 1 400 \$;

D'autoriser l'utilisation du terrain de soccer du parc Montréal-Est pour des fins de pratiques ou de parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 2 500 \$ À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

CM-201002050

10.2

Considérant la demande d'aide financière reçue de la Société d'habitation de la sclérose en plaques pour les activités 2010;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 2 500 \$ à la Société d'habitation de la sclérose en plaques pour les activités 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE **11**

PROCLAMATION **12**

AFFAIRE NOUVELLE

13

DÉSIGNATION DE MONSIEUR DANIEL FOURNIER, DIRECTEUR DES LOISIRS ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES, AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PÊCHE EN HERBE »

CM-201002051

13.1

Considérant que la Fondation de la faune du Québec veut, par l'entremise de son programme « Pêche en herbe », contrer le manque de relève chez les pêcheurs observé depuis quelques années au Québec et favoriser la pêche récréative auprès des jeunes;

Considérant la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des loisirs et des services communautaires, afin d'organiser, dans le cadre des festivités du 100e anniversaire, une journée « Pêche en herbe ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De mandater monsieur Daniel Fournier, directeur des loisirs et des services communautaires, afin d'adresser une demande d'aide financière, au nom de la Ville, à la Fondation de la faune du Québec pour l'organisation d'une journée « Pêche en herbe ».

D'autoriser monsieur Daniel Fournier, directeur des loisirs et des services communautaires, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUJ À LA SODEC RELATIVEMENT AU RENOUELEMENT DE SON ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

CM-201002052

13.2

Considérant l'incertitude entourant le renouvellement de la contribution financière de Développement économique Canada aux activités de la SODEC;

Considérant que cette contribution a permis à la SODEC de mettre en place le bulletin L'Est industriel INFO;

Considérant que cet outil contribue efficacement à l'information.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'appuyer les démarches entreprises par la SODEC dans le cadre du renouvellement de l'entente avec Développement économique Canada et dans leurs efforts de recherche de financement pour le maintien du service de veille stratégique et informationnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUJ À L'ORGANISME LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT POUR LA RECONNAISSANCE PATRIMONIALE DU FLEUVE SAINT-LAURENT

CM-201002053

13.3

Considérant que le Saint-Laurent est, pour le Québec, sa plus grande richesse naturelle, historique et culturelle ainsi que sa ressource la plus importante pour garantir son développement économique et humain;

Considérant que les Québécois sont attachés au Saint-Laurent, qu'ils en sont fiers et qu'il fait partie d'eux-mêmes depuis toujours et pour toujours;

Considérant que le Saint-Laurent est unique, important et aimé;

Considérant que le Saint-Laurent a besoin d'un statut qui le met en évidence, qui le protège et qui pousse à le développer plus fortement dans tous ses potentiels exceptionnels;

Considérant que c'est le statut de patrimoine national qui consacrera le mieux le Saint-Laurent comme la richesse et la ressource exceptionnelle qui nous a été léguée et grâce à laquelle nous pouvons faire progresser la vie et le développement partout au Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est déjà engagé à reconnaître le Saint-Laurent comme patrimoine national dans le cadre de la Politique nationale de l'eau déposée en 2002;

Considérant qu'au-delà de cette reconnaissance, il faudra que des orientations soient données, que des possibilités soient offertes, que des règles soient énoncées, aptes à favoriser, tant nationalement que régionalement et au niveau municipal, un respect, une mise en valeur et un recours au Saint-Laurent à la hauteur de son statut de patrimoine national;

Considérant que les villes et les municipalités riveraines du Saint-Laurent devront pouvoir disposer des pouvoirs, des moyens et des ressources leur permettant de promouvoir le statut de patrimoine national du Saint-Laurent sur leur territoire et d'y mettre en oeuvre ce qui, en relation avec ce statut, relève de leurs domaines de juridiction comme l'aménagement du territoire riverain, le zonage des rives, la création de parcs riverains, le développement de loisirs riverains et aquatiques, etc.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'apporter, au nom de la Ville de Montréal-Est, notre appui et notre collaboration à l'organisme Les Amis de la vallée du Saint-Laurent dans son action visant la reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national du Québec et invite le gouvernement du Québec à procéder sans plus attendre;

De demander que cette reconnaissance entraîne l'attribution aux villes et aux municipalités riveraines du Saint-Laurent des pouvoirs, moyens et ressources leur permettant de promouvoir le statut de patrimoine national du Saint-Laurent sur leur territoire et d'y mettre en oeuvre ce qui, en relation avec ce statut, relève de leurs domaines de juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201002054

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier